



Ministre de l'Intérieur

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

Police

Rue Royale 202A
1000 Bruxelles
www.ssgpi.be

NOTE DE SERVICE
Numéro d'émission SSGPI-RIO/2026/449
Date d'émission 30-04-2026

Destinataires Aux directions et unités de la police fédérale
A toutes les zones de police de la police locale

OBJET Pécule de vacances 2026 – Prestations 2025

Références

1. Arrêté royal du 13 juillet 2017 fixant les allocations et indemnités des membres du personnel de la fonction publique fédérale, *MB* 19 juillet 2017 ;
2. Arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police, *MB* 31 mars 2001 (PJPol) ;
3. Partie III – Titre III – Chapitre I du Manuel d'Administration Financière du Personnel (consultable sur www.ssgpi.be).

1. Ratione personae

Tous les membres du personnel de la police intégrée structurée à deux niveaux.

2. Ratione materiae

2.1 Mode de calcul pécule de vacances

Le pécule de vacances 2026 (prestations 2025) est fixé à 92% d'un douzième du traitement annuel qui est dû pour le mois de mars 2026.

Le pécule de vacances est soumis au précompte professionnel (exceptionnel) et à une retenue sociale de 13,07%.

Vous pouvez retrouver de plus amples informations concernant le mode de calcul dans le Manuel d'Administration Financière du Personnel (Partie III – Titre III – Chapitre I).

2.2 Date de paiement

La date d'exécution du pécule de vacances 2025 est fixée au 18 mai 2026 (date de paiement 18-05-2026).

Les membres du personnel qui, dans le courant de l'année 2025, ont changé de relation de travail (par exemple : mobilité, mobilité sui generis, statutarisation, promotion sociale, ...) ou dont la relation de travail a pris fin (p.e. démission d'office, révocation, démission volontaire, pension, ...), ont déjà reçu une partie de leur pécule de vacances 2026 (prestations 2025) (= pécule de vacances anticipé). Ce pécule de vacances anticipé est, en effet, payé à la fin du mois qui suit la modification/la fin de la relation de travail. Si le membre du personnel a encore effectué des prestations en 2025 après la modification de la relation de travail, le pécule de vacances relatif à ces prestations sera payé le 18 mai 2026.

Le comptable spécial recevra un fichier de paiement distinct relatif au pécule de vacances. Les fichiers de paiement seront mis à disposition via le site web SSGPI (application 'FINDOC').

3. En résumé...

Le paiement du pécule de vacances 2026 (prestations 2025) se fera le 18 mai 2026.

Pour de plus amples informations, vous pouvez toujours prendre contact avec le satellite compétent du SSGPI au 02/ 554 43 16.



Gert DE BONTE
Directeur - Chef de service SSGPI